

Projet de Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DESSOYE Gilles, Maire.

Étaient présents :

M. DESSOYE Gilles, Mme JANNETTA Marion, Mme NIZET Edwige, M. DIEUDONNÉ Dominique, M. MASSON Philippe, Mme ROBERTI Catherine, M. LESEUR François, et, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. LEJEUNE Philippe, M. BARTHELEMY Sébastien, Mme GOULET Eugénie et M. LANGRENÉ Stéphane (pouvoir à M. DESSOYE Gilles)

Ouverture de la séance à 20 heures 30

Est élu secrétaire de séance : M. LESEUR François,

Lecture du procès-verbal de la dernière séance du 05 juillet 2023 pour approbation.

Lecture de l'ordre du jour et début des délibérations.

Délibération n°2023-11

Demandes de subventions Parc Multisports

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un terrain multisports, proche du village et en accès libre. Cet espace dédié principalement aux sports, sera un lieu privilégié de rencontres pour les enfants et adultes. Divers équipements sportifs tel que parc multisports, skates parc, agrès, musculation, pyramide à cordes, terrain de pétanque, table de ping-pong et autres petites structures de jeux pour les plus jeunes enfants y seront implantés. Ce nouvel espace convivial sera sécurisé par une clôture végétalisée et aménagé d'arbres pour créer des zones d'ombrages nécessaires.

Le montant de l'opération est estimé à 200 000.00 € HT.

Pour la réalisation de cette opération, possibilité pour la commune de Ville en Selve de solliciter une aide financière auprès des différents partenaires habituels (DETR, Département, Région, JO2024, Fond de concours CUGR, ...).

Aussi, le Conseil municipal envisage de déposer, à ce titre, un dossier de demande de subvention vers ces différentes entités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE le projet tel que présenté et la réalisation des travaux à compter de 2024.
 - DEMANDE l'inscription du dossier vers chacune des entités citées ci-dessus pour l'octroi d'une subvention au taux maximum.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en exécution de la présente délibération.
- Selon les subventions octroyées, le projet pourra être réajusté au besoin.

Délibération n°2021-12

Rapport CLECT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le dernier rapport de la CLECT du 29 juin 2023.

Considérant que tout transfert de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et ses communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte via l'attribution de compensation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et vote à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 29 juin 2023,
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2023 (inchangée pour Ville-en-Selve) visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 juin 2023.

Information : Communauté Urbaine du Grand Reims

Diverses informations sont données en séance et notamment :

- Au sujet des Mobilités et Transports dont le nouveau contrat en DSP avec la société TRANSDEV effectif à compter du 01/01/2024, pour une durée de 6 ans et permettant une offre de transport pour toutes les communes de la CUGR.
- Les thèmes présentés et débattus en conseils d'orientation,
- La CLECT (commission chargée d'évaluer les attributions de compensation relatives aux compétences transférées),

Information : Commune

- Point d'avancement sur la réfection des toitures mairie

Les travaux sont à présent terminés. La réception des travaux avec l'entreprise Garnotel a eu lieu le 13 septembre 2023.

- **Loi d'accélération** des énergies renouvelables (APER). Zonage à prévoir pour les éventuelles activités de production d'énergie renouvelable (EnR). Le lieu de la station d'épuration pourrait être une zone privilégiée pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

- **Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** pour la commune de Ville en Selve. Au préalable d'une demande de classement vers la préfecture, faire un sondage auprès des administrés pour recenser les cas potentiels pouvant entrer dans ce cas de figure.

Questions diverses

- La proposition financière pour l'achat de plusieurs parcelles de bois n'a pas été retenue.
- Permanences finances publiques (avis d'impôts /Revenus et taxe foncière) prévues :
 - o Mercredi 27 septembre de 9h00 à 12h00, à Verzy (Mairie)
 - o Mardi 03 octobre 2023 de 14h00 à 17h00, à Rilly-la-Montagne (Mairie)
 - o Mercredi 04 octobre de 9h00 à 12h00, à Verzy (Mairie)
- L'organisation d'une dégustation/sélection de champagne est faite en séance.
- Un rappel des règles doit être fait pour les animaux domestiques divagants sur la commune.
-

La séance est levée à 23h12